



REPARTITION DES BIENS D'UN MARI DEFUNT

Par goldenheritage

Bonjour,
Mon mari est décédé il y à un peu moins de 10 ans. Nous étions mariés aux acquêts.

Avant notre mariage, il a été marié 2 fois.
De son premier mariage, il a eu 2 enfants.
De son deuxième mariage, il a eu 2 autres enfants.

Je suis sa dernière épouse, veuve.
Nous n'avons pas eu d'enfant.

A son décès, j'ai confié la succession à un notaire qui ne m'a plus informé jusqu'ici et ce, depuis quelques mois après l'ouverture de la succession.

Dans les biens à transmettre :
Quelques milliers d'euros sur un compte bancaire, une petite maison de campagne achetée à crédit par lui seul pendant notre vie maritale.

Question :

1/ est il normal que le notaire ne me relance pas sur la succession pendant près de 10 ans ?

2/ L'achat de cette maison fait-elle partie des acquêts ?

3/ Si l'on considère les deux précédentes épouses et les 4 enfants issus de ces premiers lits, quel pourcentage sur la valeur des biens peut il revenir à chacun indiqué ici?

En vous remerciant de vos réponses éclairées,
Bien cordialement,
GH